

*République Française*  
*Département : YONNE*  
*Arrondissement : Auxerre*  
**TOUCY - Commune**

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE\_035\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 23                                     | 23       | 23         |
| Date de la convocation :<br>04/05/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 22                                     | 0        | 1          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31,

**Considérant** que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2025 du budget lotissement de la ville de TOUCY dressé par l'ordonnateur,

**Considérant** que Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Olivier MACARD pour le vote du compte administratif,

Le compte administratif 2025 du budget lotissement de la ville de TOUCY est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

·Dépenses : 391 564,87 €

·Recettes : 391 564,87 €

Section d'investissement :

·Dépenses : 390 734,87 €

·Recettes : 390 734,87 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des représentés :

**APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget lotissement de la ville de TOUCY tel que présenté ci-dessus.

Votes : 22 Pour

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Anne JAMAIS



Le Maire,  
Olivier XIBERRAS

Amme BRUNET, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Po par délégation du  
Maire

